

AJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-460 DU 15 AOUT 2008

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**,
Ministre d'Etat, Chargé du Développement, de la
Prospective et de l'Evaluation de l'Action
Publique de l'intérim du Président de la
République pour compter du Vendredi 15 Août
2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du
Gouvernement

DECRETE :

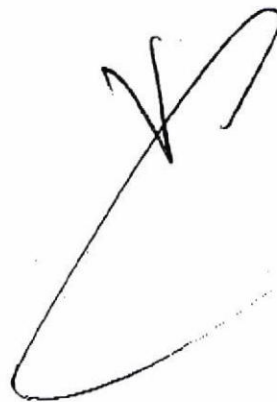
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**,
Ministre d'Etat, Chargé du Développement, de la Prospective et de l'Evaluation
de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation
présidentielle pour la France.

Article 2 : Il est délégué à Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Chargé du Développement, de la Prospective et de l'Evaluation de l'Action Publique, durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Août 2008.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI.

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; Ministères 26 ; SGG 4 ; DC/MIL 2 ; Départements 6 ; JO 1.